

Libre-échange, agriculture et environnement : contraintes et opportunités pour la Méditerranée

Cistulli V.

in

Jacquet F. (ed.), Lerin F. (ed.).
Libre-échange, agriculture et environnement : L' Euro-Méditerranée et le développement rural durable : état des lieux et perspectives

Montpellier : CIHEAM
Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 52

2003
pages 93-102

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=3400057>

To cite this article / Pour citer cet article

Cistulli V. **Libre-échange, agriculture et environnement : contraintes et opportunités pour la Méditerranée.** In : Jacquet F. (ed.), Lerin F. (ed.). *Libre-échange, agriculture et environnement : L' Euro-Méditerranée et le développement rural durable : état des lieux et perspectives.* Montpellier : CIHEAM, 2003. p. 93-102 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 52)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Libre-échange, agriculture et environnement : contraintes et opportunités pour la Méditerranée

Vito Cistulli

Plan Bleu, Sophia Antipolis (France)

Résumé. La conférence de Doha en 2001 a été l'occasion d'aborder pour la première fois des négociations sur les problèmes environnementaux et de lancer un nouveau cycle de négociations sur la libéralisation des échanges des produits agricoles. Quels sont les effets socio-économiques et environnementaux attendus pour les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (PSEM) ? En principe, ces effets devraient être positifs mais le constat effectué dans d'autres régions du monde qui ont libéralisé leur secteur agricole bien avant les PSEM ne permet pas de faire des conclusions aussi définitives, surtout lorsqu'on tient compte des fonctions non strictement productives du secteur agricole. Ce constat fait également apparaître que ces effets dépendent fortement de la dotation en capital (humain, naturel, physique et institutionnel) de départ des pays ainsi que de leur stade de développement. Face à ces conditions, les PSEM constituent un ensemble hétérogène mais ils présentent tous des fragilités qui justifient le recours à des politiques publiques de régulation capables d'assurer le développement durable du secteur agricole. Le rôle des politiques publiques est d'autant plus important dans cette phase du processus de libéralisation que les pays sont appelés à présenter dans le courant de l'année 2003 des propositions concrètes sur les modalités à mettre en place pour atteindre les objectifs de démantèlement de toute forme de protection.

Mots clés. Libéralisation des échanges – politique méditerranéenne de l'Union européenne

Abstract. *The conference in Doha in 2001 was the opportunity to address negotiations on environmental problems for the first time and to launch a new series of negotiations on the liberalisation of trade in agricultural products. What socio-economic and environmental effects are expected in the southern and eastern Mediterranean (SEM) countries? The effects should in theory be positive but observation of other parts of the world in which the agricultural sectors were liberalised well before the SEM countries does not lead to such clear-cut conclusions, especially when the strictly non-productive functions of the agricultural sector are taken into account. This also shows that these effects depend closely on the initial capital (human, natural, physical and institutional) of countries and their stage of development. With regard to these conditions, the SEM countries form a heterogeneous group, but they all display fragility that justifies the application of public regulation policies capable of ensuring the sustainable development of the agricultural sector. The role of public policies is all the more important during this liberalisation process as the countries are called upon in 2003 to put forward concrete proposals concerning the procedures to be set up to achieve the objective of the dismantling of all forms of protection.*

Keywords. Trade liberalization - Mediterranean policy of the European Union

I - Les engagements de Doha et la dispersion des pays Méditerranéens

Lors de la Conférence ministérielle de Doha en 2001, les pays membres de l'OMC se sont engagés à entamer un nouveau cycle de négociations sur la libéralisation des échanges des produits agricoles dont l'objectif est d'atteindre un accord en 2005¹ sur :

- la réduction des barrières tarifaires et non-tarifaires² de l'accès au marché ;
- l'élimination progressive de toute forme de subvention à l'exportation ;
- la réduction des aides nationales ayant des effets de distorsion sur le commerce.

La déclaration adoptée fait aussi état de l'engagement de l'OMC et des pays membres à prendre en compte la vulnérabilité des pays les moins développés (pour lesquels un traitement spécial et différencié sera réservé) ainsi que des préoccupations autres que commerciales³. Ces dernières pourront justifier des dérogations aux mesures de réduction de la protection des productions nationales pour autant que leurs effets sur le commerce soient minimes, qu'elles soient cohérentes avec les principes de non-discrimination entre les pays et qu'elles ne se traduisent pas par des restrictions déguisées au commerce international. Mais les modalités de leur prise en compte n'ont pas été arrêtées et les propositions avancées jusqu'à présent montrent de fortes divergences entre les pays ou les groupes de pays.

En ce qui concerne l'environnement, c'est la première fois que les gouvernements membres ont accepté d'inclure une négociation sur les questions environnementales. Cette décision a été saluée positivement par certains groupes de pays, dont l'UE (qui en est à l'origine) et les organisations internationales en général. Cependant les pays en développement craignent que les dispositions découlant de cette négociation se traduisent par un renforcement des protections dans les pays riches. Les organisations environnementalistes sont particulièrement préoccupées par le mandat reçu par les négociateurs sur *la réduction ou, si c'est approprié, l'élimination des obstacles tarifaires et non tarifaires visant les biens et services environnementaux*. Elles craignent en effet que, si une définition réductrice de la notion de « biens environnementaux » était retenue, les conséquences sur l'environnement et sur l'accès aux ressources environnementales puissent être très graves.⁴

Les négociations de l'OMC ne sont pas les seules auxquelles se préparent les pays méditerranéens. Les Accords d'Association signés jusqu'à présent par onze pays⁵ du Sud et de l'Est de la Méditerranée (PSEM) avec l'Union européenne annonçaient l'ouverture de négociations agricoles bilatérales dès 2000, mais à ce jour elles n'ont pas été plus loin que des pourparlers et se limitent à quelques pays, notamment au Maroc et la Tunisie. Enfin, les PSEM ont entamé des négociations pour la libéralisation des échanges avec d'autres pays du Sud et de l'Est. Le processus d'Agadir réunissant le Maroc, la Tunisie, l'Egypte et la Jordanie, est le plus avancé.

Il convient de rappeler que dans toutes les enceintes mentionnées, les pays de la Méditerranée se présentent individuellement, confirmant ainsi les profondes différences d'intérêts existant non seulement entre le Nord et le Sud, mais aussi entre les pays du Sud de la Méditerranée⁶ - en dépit de la volonté affichée au cours d'une conférence sur l'agriculture dans la région méditerranéenne de mettre en place une stratégie agricole euro-méditerranéenne commune pour les négociations de l'OMC⁷.

II - Les effets espérés de la libéralisation des échanges ...

Selon la pensée économique dominante, la libéralisation des échanges du secteur agricole comporte un nombre d'avantages économiques mais aussi sociaux et environnementaux. Parmi les effets économiques des protections tarifaires et non-tarifaires du soutien aux producteurs et des subventions à l'exportation, il est souvent mentionné, qu'en dernière instance, ce sont les catégories les plus pauvres qui payent le coût des distorsions de prix engendrées. Ainsi, les barrières tarifaires représentent un gain pour l'Etat mais une perte pour les consommateurs qui doivent payer des prix plus élevés et, parmi les consommateurs, ce sont les couches sociales les plus fragiles (pauvres des zones rurales et urbaines) qui payent les coûts les plus élevés compte tenu de la part importante de leurs budgets consacrée à l'alimentation. Les mêmes effets se produisent avec le soutien aux agriculteurs. Dans ce cas, ce sont les consommateurs et les couches les plus pauvres qui en payent les coûts, car le supplément de prix payé pour les produits alimentaires réduit la possibilité d'achats d'autres produits. Enfin, le soutien aux agriculteurs a souvent conduit à une production excédentaire exportée à des prix subventionnés, déprimant ainsi les prix internationaux.

Du point de vue économique et social, la libéralisation des échanges (ou le démantèlement des systèmes de protection) aurait des effets positifs sur l'augmentation des échanges mondiaux et améliorerait la distribution des revenus agricoles dans le monde. Elle contribuerait à la croissance du secteur agricole dans le Sud du monde et participerait ainsi à la réduction de la pauvreté. Dans cette perspective, le commerce des produits agricoles permettrait une plus grande sécurité alimentaire dans la mesure où les pays en déficit permanent ou occasionnel (sécheresse, guerres) auraient un accès plus facile au marché international.

Une plus grande ouverture des marchés agricoles aurait un impact positif sur l'environnement car les pays exportateurs (notamment des pays en développement) seraient obligés de se mettre en conformité avec les normes et les standards environnementaux internationaux⁸. Les pays bénéficieraient aussi d'un meilleur accès à des technologies plus performantes et à meilleur prix (les techniques d'irrigation par exemple). Enfin, une production agricole plus rentable allégerait la pression sur les sols les plus fragiles.

Bien que ces effets soient théoriquement possibles, leur traduction dans la réalité dépend fortement des conditions de départ du stock de capital naturel, physique et humain des pays, de leur stade de développement, du cadre institutionnel et surtout des politiques d'accompagnement mises en place. Par ailleurs, certaines conséquences négatives et souvent irréversibles sur l'environnement ne sont pas toujours prises en compte dans l'abondante littérature produite sur les effets possibles de la libéralisation des échanges : c'est le cas de la biodiversité, de la congestion territoriale, de la « littoralisation », de la dégradation des paysages et des habitats, de la fragilité des sols et des aléas climatiques. Or, si la libéralisation des échanges ne s'inscrit pas dans un cadre plus vaste de développement durable, ce sont ces facteurs qui rendront la région méditerranéenne particulièrement vulnérable.

III - ... et le constat dans la région méditerranéenne

Le manque de recul ne nous permet pas de faire une appréciation détaillée des effets du désarmement des mesures de protection sur les dimensions économique, sociale et environnementale des pays méditerranéens. En effet, l'accord de Marrakech signé en 1994 qui représente le point de départ du processus de démantèlement du système de protection dans la région, n'a pas été suivi ces dernières années d'avancées significatives (voir tableau 1). Au contraire, dans plusieurs cas, le niveau de protection a augmenté et ce, sans déroger formellement aux accords⁹.

Tableau 1. Objectifs de l'Accord de Marrakech

	Pays développés 1995-2000 (%)	Pays en développement 1995-2004 (%)
Tarifs		
Réduction moyenne pour tous les produits agricoles	-36%	-24%
Réduction minimale par produit	-15%	-10%
Soutien interne		
Réduction globale pour le secteur	-20%	-13%
Subventions à l'exportation		
Valeur des subventions	-36%	-24%
Quantités subventionnées	-21%	-14%

Source : OMC

A ce jour, les pays industrialisés aussi bien que les PSEM, gardent des niveaux de protection très élevés et sont bien en deçà des objectifs convenus. Les tarifs « pic »¹⁰ pratiqués par les pays de l'UE peuvent atteindre jusqu'à 215% et se situent entre 40 et 85% pour les produits plus « sensibles » des PSEM (tableau 2). Le secteur agricole est le plus protégé des pays du Sud-Est de la Méditerranée où les tarifs douaniers se situent en moyenne entre 15 et 55% mais atteignent parfois 70%. Cependant, on ne peut pas comparer le système de protection des PSEM à celui des Etats-Unis ou de l'Union européenne qui dépensent en moyenne respectivement 21 000 \$ et 16 000 \$ par producteur et par an en subventions.

Tableau 2. Tarifs « pic » appliqués par l'UE sur quelques produits agro-alimentaires (1996-97)

	Nombre de produits	Tarifs "pic" appliqués					Nombre de tarifs "pic"	Tarif moyen
		12-19%	20-29%	30-99%	100-299%	>=300%		
Viande, animaux, etc.. (1-2)	351	53	66	79	13	1	212	16.8%
Poissons et crustacés (3)	373	93	43				136	10.8%
Produits laitiers (4)	197	15	20	77	9		121	9.6%
Fruits et légumes (7-8)	417	108	9	4	1		122	9.7%
Céréales, farine, etc (10-11)	174	19	28	75			122	9.7%
Huiles végétales, etc.(12-15)	211	1	1	7	1	1	11	1.9%
Préparations de viande et poisson, etc. (16)	118	30	19	8			57	4.5%
Sucre, cacao et préparations (17-18)	75	14	31	6			51	4.0%
Préparations de fruits et légumes (20)	340	151	75	30	1		257	20.3%
Autres industries alimentaires (19-21)	90	15	22	8			45	3.6%
Boissons et tabac (22-24)	202	39	13	5	2		59	4.7%
Autres produits agricoles (5-6, 9, 13-14, 23)	231	6	4	14	4		28	2.1%

Source : CNUCED (TD/B/COM.1/14/REV.1, 2000)

Comme il est difficile de mener un constat dans la région méditerranéenne, une comparaison avec d'autres pays qui ont connu une libéralisation du commerce agricole permettra d'anticiper les tendances générales et les effets possibles en Méditerranée.

Les travaux menés par le Plan Bleu¹¹ permettent de conclure que le secteur agricole est sans aucun doute le plus sensible aux effets du libre-échange et qu'il aura des répercussions probables sur le plan économique mais aussi social, environnemental et territorial. Ainsi, l'adhésion de certains pays à l'UE a eu des impacts économiques et sociaux qui ont aggravé la balance commerciale, détourné des échanges vers les pays les plus riches de la zone de libre-échange, entraîné de fortes disparités régionales, réduit des revenus agricoles et provoqué un exode rural important qui, dans certains cas (Grèce), n'a pas été compensé par la création d'emplois dans d'autres secteurs. Il est utile de rappeler que la perte de revenu aurait été considérablement plus élevée si l'UE n'avait pas versé des subventions importantes au secteur agricole de ces pays par le biais de fonds structurels (en Grèce, ces subventions s'élèvent à 39% du revenu agricole).

Au Mexique, les prix du maïs ont chuté en termes réels de 1 000 pesos/tonne au début des années 90 à environ 600 à la fin de la décennie et les subventions aux intrants ont été éliminées. Mais si la production de maïs a augmenté dans les périmètres irrigués et dans les zones arides, ce n'est pas grâce à de meilleurs rendements (ceux-ci ont souvent diminué), mais à la surexploitation de nouvelles terres qui a engendré une augmentation de la dégradation des sols et un appauvrissement croissant des producteurs de maïs.

Sur le plan environnemental, l'Espagne a connu une forte dégradation des forêts (notamment sur la côte) et une intensification de l'usage des ressources en eau qui s'est accompagnée d'une augmentation de l'usage d'intrants chimiques et d'importantes pollutions. La désertification a aussi avancé avec ses répercussions sur la biodiversité, dont le pays est un des plus riches en Méditerranée. Des effets importants sur l'environnement ont également été enregistrés en Pologne où la libéralisation a entraîné une spécialisation des activités économiques dans des domaines particulièrement polluants tels que l'élevage de cochon et de volaille. En outre, à la suite de l'abandon des systèmes agraires traditionnels du pays, des effets importants ont été enregistrés sur la dégradation du paysage et sur la disparition de certaines espèces de la faune.

Au Mexique, à la dégradation des sols due à la mise en culture de terres marginales pour la production de maïs, s'ajoute la perte de biodiversité engendrée par l'introduction de variétés importées des Etats Unis (variétés génétiquement modifiées) et par l'intensification de l'élevage dans des zones sensibles afin de compenser les pertes de revenu du maïs. Dans certaines régions, des phénomènes de déstructuration de la société rurale ont été observés avec de graves répercussions sur la conservation de la biodiversité.

IV - Quelles perspectives pour les PSEM ?

Les PSEM se préparent à la libéralisation des échanges alors qu'ils sont dans une position de fragilité à cause de leur situation macro-économique qui affiche : une balance des comptes courants déficitaire (notamment à cause du déficit croissant de la balance commerciale totale et agricole (Figure 1); une forte réduction des dépenses publiques qui intéressent entre autre les programmes de développement agricole ; une part importante des tarifs douaniers dans les recettes fiscales des pays. Pour le Liban, l'Algérie et la Tunisie par exemple, la part de l'UE dans les recettes des droits de douane représente respectivement 28,80%, 19,21% et 15,86%.

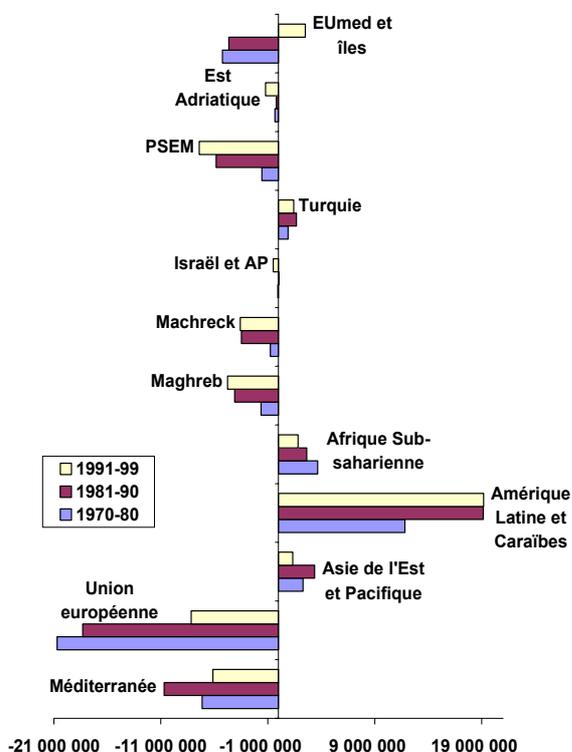
Le désengagement de l'Etat dans l'agriculture d'un grand nombre de PSEM s'accompagne d'une tendance à la baisse des cours internationaux des produits agricoles et de leur grande volatilité, en raison notamment des politiques de subventions des pays industrialisés (figure 2)¹².

1. Effets économiques

Dans ces conditions, les effets économiques de la libéralisation à court et moyen terme peuvent être néfastes pour la majorité des PSEM¹³. En effet, si la balance commerciale totale et agricole a tendance à se dégrader avec la libéralisation, il ne fait aucun doute que le déficit des comptes courants des pays en souffrira avec les conséquences que cela pourra avoir sur la dette et les taux de change des pays.

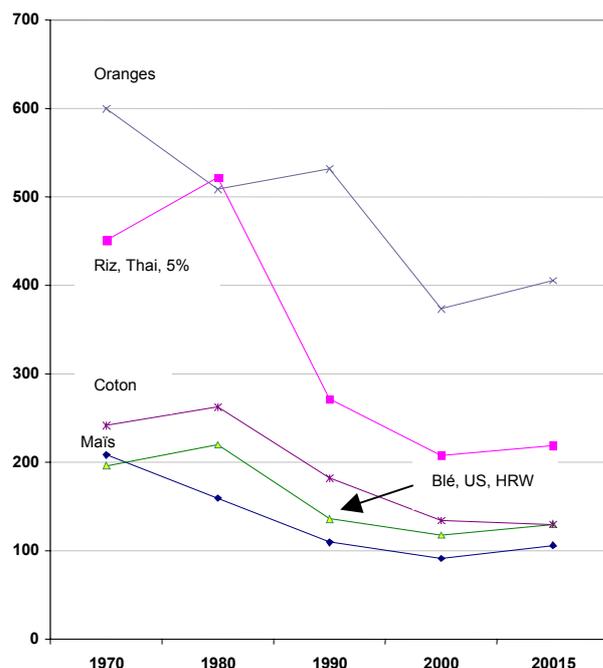
D'autre part, la réduction des tarifs douaniers conformément aux négociations de l'OMC, se répercutera négativement sur le déficit budgétaire dont la réduction importante réalisée par les pays dans la dernière décennie a déjà représenté un coût considérable pour les pays et en particulier pour les couches les plus pauvres.

Figure 1. Solde de la Balance Commerciale Agricole (moyennes)



Source : élaboration à partir de données FAO

Figure 2. Prix mondiaux des produits agricoles (\$ constants 1990)

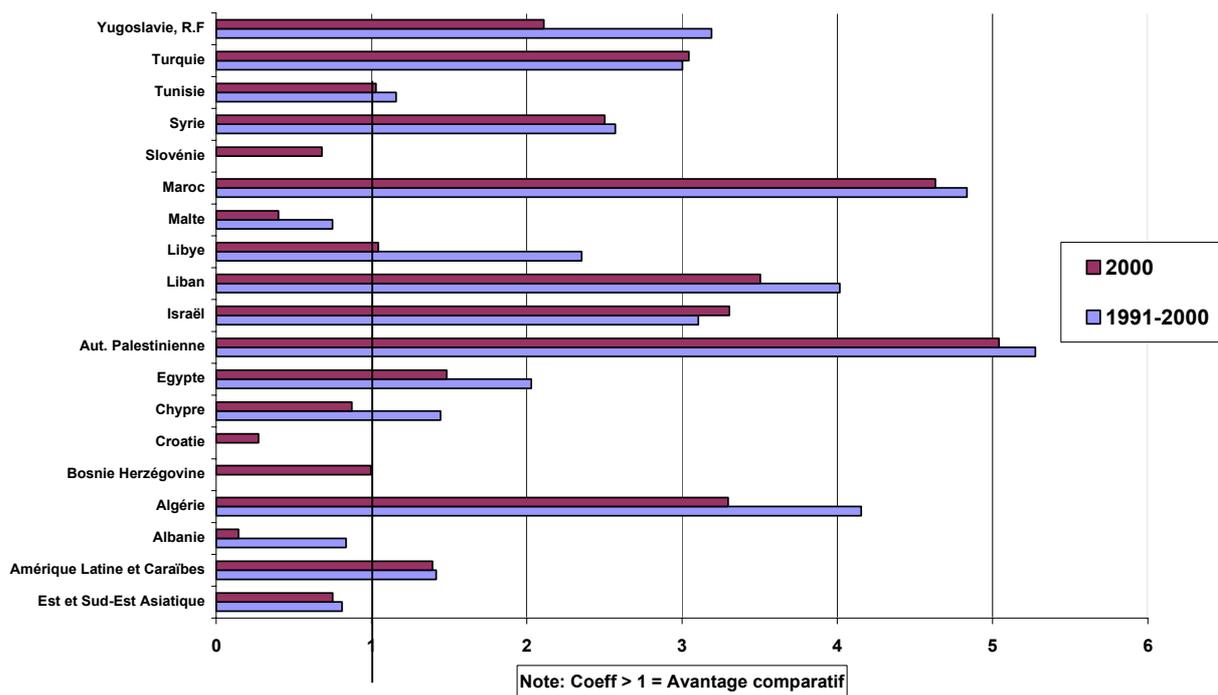


Source : élaboration à partir de données FAO

A cela s'ajoute le fait que les PSEM ont généralement les mêmes spécialisations de production agricole (figure 3) et que la concurrence internationale sur ces mêmes produits devrait augmenter avec les accords de libéralisation que l'UE (principal marché d'exportation) a signé avec le Chili et s'apprête à négocier avec le Mercosur.

Par ailleurs, le démantèlement des tarifs douaniers de la part des PSEM ouvrira ces pays à la concurrence des pays du Nord de la Méditerranée sur leur marché domestique, non seulement pour les produits d'exportation (dont les pays du Nord ont des niveaux de productivité et des systèmes de commercialisation plus performants) mais aussi pour des produits vivriers (lait, céréales, viande)¹⁴. Concernant les céréales, nous craignons que les PSEM connaissent un effet semblable à ce qui s'est passé au Mexique avec le maïs.

Figure 3. Avantages comparatifs révélés : fruits et légumes



Source : élaboration sur données FAO

Le désengagement de l'Etat et la libéralisation peuvent provoquer une concentration encore plus forte des capitaux dans les périmètres irrigués aux dépens des zones agricoles pluviales. Cette possibilité aurait des impacts importants sur les disparités régionales et sur la réduction des revenus et d'emplois dans les zones pluviales où se concentre la majorité des producteurs. Le phénomène migratoire des campagnes vers les villes pourrait ainsi augmenter et aggraver les problèmes de congestion et de pauvreté dans les zones urbaines.

2. Effets sociaux

Dans une situation de départ caractérisée par un fort dualisme entre des systèmes agricoles modernes et traditionnels, il est fort probable que la libéralisation des échanges s'accompagne d'un creusement des écarts. Ce phénomène s'est produit en Chine, au Mexique et en Inde, où, à côté d'oasis technologiques très avancées, subsistent et parfois se renforcent des zones de sous-développement.

L'appauvrissement des couches sociales les plus pauvres des zones rurales s'est souvent traduit par une augmentation du temps consacré par la femme aux activités agricoles aux dépens de celui consacré à l'éducation des enfants ; cela provoque ainsi une spirale négative d'appauvrissement.

L'abandon des zones rurales par les hommes les plus expérimentés a souvent occasionné une perte de savoir faire et une dégradation des techniques de production.

En Haïti par exemple, la substitution de la production locale de riz avec du riz américain importé dans les années 80 est considérée comme une cause majeure de l'exacerbation des problèmes de malnutrition dans le pays.

3. Effets environnementaux

Comme pour les effets sociaux et économiques, les effets environnementaux peuvent varier selon les conditions des pays. La majorité des PSEM sont confrontés à une évolution des systèmes agricoles fortement dégradants qui ne peuvent pas être attribués à la libéralisation des échanges mais dont celle-ci peut être un facteur d'aggravation si des mesures d'anticipation ne sont pas envisagées.

L'intensification des cultures dans les régions à pluviométrie favorable se fait aux dépens de la jachère et demande des apports d'engrais chimiques croissants pour faire face à la réduction de fertilité naturelle des sols.

Par ailleurs, on assiste à une simplification des assolements à l'avantage des céréales (de plus en plus demandées et encouragées par des prix subventionnés) et aux dépens des légumineuses et des prairies et avec de graves répercussions sur la diversité agricole.

Par manque d'espace pastoral, l'élevage hors sol se développe et remplace les petits élevages de ruminants : cela augmente sa dépendance en aliments concentrés importés.

On assiste à une forte croissance de l'arboriculture d'exportation (olivier et fruitier) qui a lieu au détriment des parcours et des espaces boisés et qui augmente les problèmes d'érosion.

Les objectifs de spécialisation implicites des politiques de libéralisation des échanges peuvent accentuer et accélérer la transition des anciens systèmes agraires intégrés et diversifiés vers des systèmes caractérisés par le découplage entre la production végétale et la production animale. Ces transformations posent des problèmes d'aménagement du territoire et des ressources naturelles ainsi que de compatibilité des nouveaux systèmes agraires avec les écosystèmes fragiles des pays méditerranéens.

Conclusions

Loin de vouloir fournir un examen exhaustif et des conclusions définitives des impacts du libre-échange sur le développement durable du secteur agricole des PSEM et sans sous-estimer les avantages que ce secteur pourrait tirer d'une plus grande ouverture des marchés, les considérations des paragraphes précédents visent plutôt à offrir des pistes pour mieux comprendre les risques (coûts) qui doivent être pris en compte pour assurer une plus grande compatibilité entre le processus de libéralisation et les objectifs de développement durable du secteur agricole.

La première conclusion qu'il est possible de dégager de cet examen est qu'un démantèlement non régulé des protections douanières pour les PSEM ne pourrait pas aboutir à un développement durable du secteur agricole. Une régulation justifiée par l'observation d'autres expériences mondiales permet d'affirmer que les bénéfices espérés du libre-échange (en termes notamment d'augmentation des exportations, des revenus et d'une meilleure allocation des ressources par la spécialisation) ne se sont pas réalisés de façon systématique. Au contraire, il apparaît clairement que les pays en développement engagés dans la libéralisation se sont spécialisés dans des productions à faible valeur ajoutée, avec des termes de l'échange en baisse et des élasticités aux revenus très faibles. Par ailleurs, ceux qui ont réussi leur transition vers un niveau de développement plus élevé (Espagne, Portugal et Grèce ainsi que les pays du Sud Est asiatique) n'ont pu le faire que grâce à de fortes protections.

Une régulation se justifie aussi par les défaillances du marché des produits agricoles. Ainsi les prix des produits et des intrants ne reflètent pas la rareté des ressources naturelles (par exemple, de l'eau) et ne prennent surtout pas en compte les services qui n'ont pas une valeur marchande directe mais qui sont l'objet d'une demande sociale et environnementale importante. La demande de paysages agricoles typiques dans les pays européens par exemple, est croissante et s'est traduite par le développement d'un tourisme rural fleurissant. Les effets d'érosion et de désertification engendrés par l'intensification des

cultures dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée se traduisent aussi par des coûts économiques en termes de réduction des rendements ou d'augmentation de la pollution des nappes phréatiques.

Tant que ces externalités négatives et positives des activités agricoles ne seront pas incorporées en amont du processus de décision des politiques économiques en général et des politiques commerciales en particulier, il est fort probable que les objectifs de développement durable de ces pays ne seront pas atteints.

Dans ce cadre, il est clair que le désengagement de l'Etat du secteur agricole dans la dernière décennie ne doit pas se traduire par une absence totale des politiques publiques d'anticipation, d'accompagnement et de régulation qui sont nécessaires pour que les politiques commerciales, sociales et environnementales se renforcent mutuellement. Le rôle des politiques publiques est plus que jamais important dans cette phase du processus de libéralisation car les pays sont appelés à présenter dans le courant de l'année 2003 des propositions concrètes sur les modalités pour atteindre les objectifs de démantèlement de toute forme de protection.

La réflexion engagée par la CMDD sur les impacts du libre-échange sur le développement durable du secteur agricole des PSEM avec l'appui du CIHEAM et du Plan Bleu, peut fournir une contribution précieuse à plusieurs niveaux. Elle peut aider à :

- cerner et apprécier les impacts possibles à court et à long terme, par le biais d'études approfondies dans les domaines les plus sensibles pour la Méditerranée ;
- à identifier des pistes de propositions pour des politiques nationales d'anticipation et d'accompagnement ;
- à cibler les besoins des pays par rapport aux négociations de l'OMC et des Accords d'Association entre l'UE et les PSEM.

La réflexion de la CMDD constitue aussi une occasion pour les PSEM d'échanger leurs expériences et leurs besoins et de réduire éventuellement les positions conflictuelles non seulement entre le Nord et le Sud de la région mais aussi entre les pays du Sud. Enfin, elle représente l'enceinte idéale pour une discussion qui aurait pour but de créer une alliance entre les pays et de préparer une position commune pour les négociations dans le cadre de l'OMC.

Notes

- ¹ Trois études sur les modes de consommation, l'agriculture pluviale et l'agriculture irriguée ont déjà été complétées et d'autres sont en cours de préparation.
- ² En principe, aujourd'hui il n'existe plus de barrières non tarifaires car celles-ci ont dû être éliminées ou transformées en barrières tarifaires (tarification) dans le cadre du Cycle de l'Uruguay.
- ³ dont : l'environnement, le développement rural, la sécurité alimentaire, les programmes d'ajustement structurel, la lutte contre la pauvreté ...
- ⁴ D'après une organisation canadienne, cette négociation pourrait aboutir à une forte réduction de l'accès à l'eau douce, encourager la privatisation des ressources mondiales en eau et remettre en cause les traités internationaux de protection de l'environnement. *Passerelles*, Vol. III N°2, Novembre 2001- Janvier 2002, p. 6.
- ⁵ Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte, Autorité palestinienne, Israël, Liban, Jordanie, auxquels s'ajoutent la Turquie, Malte et Chypre qui ont un accord d'union douanière. Ces deux derniers pays deviendront membres de l'UE en 2004.

-
- ⁶ Par exemple, la France, l'Espagne et le Portugal s'opposent à une réforme de fond de la PAC qui viserait à remettre en cause les mesures de soutien au marché. L'Egypte se déclare favorable à l'élimination de tous les soutiens internes quelle que soit la boîte (orange, bleu ou verte) alors que la Turquie demande que certains produits soient exonérés de la réduction du soutien interne et réclame le maintien de la boîte verte.
- ⁷ Cette conférence était organisée en juin 2001 par le Parlement européen et l'Assemblée du Conseil de l'Europe avec la participation de membres des Parlements nationaux et de la Commission, ainsi que des organisations internationales. *Synopsis Euro-Med*, 22 juin 2001, N° 146
- ⁸ C'est le cas par exemple de l'Egypte qui a considérablement réduit le contenu en cadmium de ces produits exportés ou du Liban qui a mis en place un code de l'environnement pour mettre le pays en conformité avec les normes internationales.
- ⁹ Par exemple, une des actions prévues par l'Accord de Marrakech consistait à éliminer les quotas et à les remplacer par des tarifs sur la base d'une période de référence où les tarifs étaient particulièrement élevés. On peut aussi souligner la décision récente des Etats-Unis d'augmenter les subventions à l'exportation de certains produits agricoles tout en prétendant respecter les objectifs de l'accord.
- ¹⁰ De l'anglais *Tariff peak* : Tarifs *ad valorem* plus élevés de 12%.
- ¹¹ Les expériences analysées sont le Mexique dans le cadre de l'Aléna, l'Espagne, la Grèce et le Portugal dans le cadre de leur adhésion à l'UE, et la Pologne. Tous ces pays présentent des similitudes avec les PSEM, que ce soit sur le plan climatique ou sur le plan des agro-systèmes.
- ¹² Selon des études, la PAC serait responsable par exemple du doublement de la volatilité des prix mondiaux du lait.
- ¹³ Dans le souci d'apprécier les effets possibles pour l'ensemble des PSEM, les différences pourtant importantes entre les pays n'apparaissent pas. Compte tenu des différences considérables entre les PSEM en termes de situation environnementale, de stade de développement et de structure économique, il y aura des perdants et des gagnants de la libéralisation des échanges sur le plan économique. Ainsi, le système de subvention des exportations bénéficie aux pays importateurs nets de produits agricoles. Les pays disposant de systèmes de commercialisation performants et de capacités de production élevées profiteront plus de la libéralisation que les pays moins développés. C'est le cas par exemple du Maroc dont les exportations d'oranges ne réussissent pas à atteindre les contingents auxquels il a droit.
- ¹⁴ En Syrie, le prix de la viande de mouton importée coûte 30% moins cher que la viande produite localement. Cela entraîne des répercussions néfastes sur les éleveurs nationaux.